

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 mai à 19 heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Gençay, sous la présidence de M. François BOCK, Maire de Gençay, dûment convoqués le 20 mai 2021.

Présents : François BOCK, Maire, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD adjoints, Sophie VERGNAUD, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Claude FERRON, Pascal THIBAUT

Absents excusés avec procuration :

- Sarah COLLOBER avec procuration à Isabelle BOETSCH,
- Maud CERISIER avec procuration à François BOCK,
- Françoise PERIDY avec procuration à Patrice COURTAUD,
- Renaud ROBERT avec procuration à Joël LAFRECHOUX
- Sophie LE SIRE-ROUILLON avec procuration à Roselyne LACOUTURE
- Sylvie DENIS avec procuration à Sophie VERGNAUD

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages : 17

ECOLES : Tarifs, garderie, cantine et atelier périscolaire

Le Maire informe l'assemblée que la commission des affaires scolaires s'est réunie le 27 mai 2021 à 9h et propose pour la rentrée scolaire 2021-2022 les modifications ci-après :

Garderie modification des Horaires et des tarifs :

Suite à la mise en place d'un pôle éducatif territorial et dans un souci d'attractivité pour les parents du territoire, la commission a validé une ouverture de la garderie du matin à 7h15 (7h30 actuellement)

Les horaires d'ouverture de la garderie et les tarifs sont déterminés comme suit :

Tranche Quotient Familial	Garderie matin 7h15/8h20	Garderie Soir 1 ^{ère} heure avec Gouter 16h-17h30	Garderie Soir 2 ^{ème} heure 17h30-18h30
0 à 599	0.80	1.70	0.80
600 à 999	1.00	2.00	1.00
1000 à 1499	1.20	2.30	1.20
Sup à 1500	1.40	2.60	1.40

Tarifs restauration scolaire :

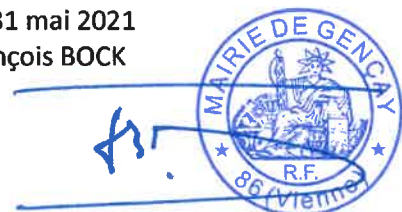
- Par enfant : 3.00€
- Par adulte : 4.00€
- Tarif adulte personnel de l'Etat selon convention : 2.74€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la commission des affaires scolaires et fixe les tarifs indiqués ci-dessus.

Pour copie conforme

A Gençay, le 31 mai 2021

Le Maire, François BOCK



AR PREFECTURE

086-218601037-20210527-NB_2108116-DE
Regu le 27/08/2021